République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres Afférents Conseil Communautaire : 37 En exercice : 37

Qui ont pris part à la délibération : 36

Date de convocation: 24/10/2024

Séance du 31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente-un du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents: Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Claude SERS, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Jean ROUQUETTE, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir: Laure BERNAT à Bernard VIALA, Séverine DRESSAYRE à Eva LE CHARPENTIER, Jean-Luc JACQUEMOND à André SERIN, Xavier PUECH à Jean-Claude TOUREL, Jean-François ROUSSET à Viviane RAMONDENC, Anne-Claire SOLIER à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à Jean-Philippe SABATHIER

Absents: Jean MILESI

Patrick RIVEMALE est désigné secrétaire de séance

N°20241031_142

Objet : Élection d'un membre de la CAO

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 20200723_093 en date du 23 juillet 2020 définissant les modalités d'élection de la Commission d'Appel d'Offres de la collectivité,

Vu la délibération N° 20200924_111 en date du 24 septembre 2020 élisant les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la collectivité,

Vu la délibération N° 20220922_118 en date du 22 septembre 2022 élisant un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la collectivité,

Madame la Présidente fait part du décès de Monsieur Bernard ROUVE, conseiller communautaire de la commune de Belmont-sur-Rance et délégué suppléant à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la collectivité.

En conséquence, Madame la Présidente expose la nécessité d'élire une nouvelle Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'outre son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil communautaires élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Monsieur CABANES Jean-Louis,
- Monsieur VIALA Patrice,
- Monsieur RIVEMALE Patrick.
- Monsieur SABATHIER Jean-Philippe,
- Monsieur TOUZET Cyril.

Sont candidats au poste de suppléant :

- Monsieur BOUSQUET Albert,
- Monsieur CONDOMINES Alain,
- Monsieur SERS Claude,
- Monsieur FRANJEAU Jean-Louis,
- Monsieur WOLKOWICKI Michel.

Après élection, à bulletin secret, sont élus en tant que :

Délégués titulaires :

- Monsieur CABANES Jean-Louis,
- Monsieur VIALA Patrice,
- Monsieur RIVEMALE Patrick,
- Monsieur SABATHIER Jean-Philippe,
- Monsieur TOUZET Cyril,

Délégués suppléants :

- Monsieur BOUSQUET Albert,
- Monsieur CONDOMINES Alain,
- Monsieur SERS Claude,
- Monsieur FRANJEAU Jean-Louis,
- Monsieur WOLKOWICKI Michel.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS

Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peul également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts. Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.